

Arrêté n° 2025 – **297** – A

Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville de Montbrison à compter du **25**/06/2025

COMMUNE de MONTBRISON

DOSSIER : N° AP 042 147 25 0017

Déposé le : **23/05/2025**

Demandeur : **AURALAW** représenté(e)

par M. Sylvain CHEVALIER

Sur un terrain sis à : **32 rue de la République à**

**MONTBRISON (42600)**

Référence(s) cadastrale(s) : **147 BL 617**

**DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION PREALABLE d'un dispositif ou d'un matériel supportant  
une enseigne**

**PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE de MONTBRISON**

**Le Maire de la Commune de MONTBRISON**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-8 et L.581-18 ;

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L. 632-1 et L. 632-2 ;

VU le règlement National et notamment ses articles R. 581-59, R. 581-62, R. 581-63, R. 581-64 et 65 ;

VU la demande d'autorisation préalable présentée le 23/05/2025 par la société AURALAW représenté(e) par Monsieur Sylvain CHEVALIER pour l'installation d'une enseigne bandeau ;

VU l'accord du 06/06/2025 de l'architecte des bâtiments de France du département de la Loire ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La demande d'autorisation présentée par la société AURALAW représenté(e) par Monsieur Sylvain CHEVALIER, afin d'installer une enseigne bandeau sur son lieu d'activité sis au 32 rue de la République à MONTBRISON (42600) est **ACCORDEE**.

**ARTICLE 2 :** Le Maire de la commune de Montbrison est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

MONTBRISON, le 24 juin 2025

Pour le Maire

Pierre CONTRINO

Adjoint Délégué

